

77

SECRET n° 77/472 DU 7/9/77 MEMERS-DGMH
portant promotion des ingénieurs des cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Services
Techniques (Mines)

LE DEUXIÈME VICE PRÉSIDENT DU COMITÉ
MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

VISAS :

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;
Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires des cadres;
Vu l'arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires des cadres;
Vu le décret 60-90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A des Services Techniques;
Vu le décret 62-130/FM du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres;
Vu le décret 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3 Février 1962
fixant le statut général des fonctionnaires des cadres;
Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
Vu le décret 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avan-
cement des fonctionnaires;
Vu le décret 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
le décret n° 62-196 du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires
des fonctionnaires des cadres;
Vu l'acte 001 du 3/4/77 structurant le Comité Militaire du Parti
et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,
Vu le décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 fixant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;
Vu le décret n° 77/471 du 7 Septembre 77 portant
inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1976 des
Ingénieurs des cadres des Services Techniques (Mines).

DECRETE :

ARTICLE 1er .- Sont Promus à l'échelon ci-après au titre de l'année 1976
les Ingénieurs des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services
Techniques (Mines) dont les noms suivent :

.../...

W

AU 3^e ECHELON

- MM.- MBOUYOU Edmond p.c. du 1/4/76 (ELF-CONGO)
- MISSONGO timothée p.c. du 26/7/76 (mine et géologie)
- OPALA-LETSYA Jean Eddy, p.c. du 6/8/76 (mine et géologie)

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus sera enregistré, publié au journal officiel de la République populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

fait à Brazzaville, le 7 Septembre 77

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

Sylvain-Goma
Commandant Sylvain-GOMA.-

LE MINISTRE DES MINES ET DE L'ENERGIE CHARGE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

LE MINISTRE DES FINANCES,

[Signature]
A. ADADA.-

[Signature]
H. LOPES.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX,

[Signature]
A. MOUSSOU ROUAT

AMPLIATIONS :

- JORP.....2
- MMERS.....2
- OF.(solde PENS.....3.
- D G T.....6
- SGCM/BC.....3
- DGMG.....3
- INTERESSE.....3 *HK*
- Dossiers.....3/25